

**LETTRE DE CONFIRMATION
DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

**CONCLU PAR LE
MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT
ET LA
SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PORTANT SUR LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE DES ÎLES DE
TORONTO**

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et du Logement et la Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto ont conclu un protocole d'entente (le « protocole ») le 6 mars 2018;

ET ATTENDU QU'un nouveau ministre a été nommé au ministère des Affaires municipales et du Logement;

ET ATTENDU QUE l'article 1.9.1 de la Directive concernant les organismes et les nominations du Conseil de gestion du gouvernement, qui est entrée en vigueur en janvier 2019, exige que les deux parties doivent confirmer le protocole dans les six mois de la nomination d'un nouveau ministre ou d'un nouveau président;

ET ATTENDU QUE le Conseil du Trésor / Conseil de gestion du gouvernement a, le 13 septembre 2018, prolongé de six mois additionnels le délai obligatoire de six mois applicable au renouvellement ou à la confirmation du protocole après la nomination d'un nouveau ministre ou d'un nouveau président;

ET ATTENDU QUE l'alinéa 8 c) du protocole prévoit que le protocole doit être confirmé par les deux parties en cas de nomination d'un nouveau président ou d'un nouveau ministre;

PAR CONSÉQUENT, la présidente de la Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto et le ministre des Affaires municipales et du Logement confirment par la présente qu'ils ont examiné le protocole et que celui-ci demeurera en vigueur.

(original anglais signé)

(original anglais signé)

L'honorable Steve Clark
Ministre des Affaires municipales et du
Logement

Lorraine Filyer
Présidente
Société de fiducie portant sur la zone
résidentielle des îles de Toronto

Le 27 juin 2019

Le 12 juin 2019

Date

Date

